

# Expertise amiable 2019

Renault Captur 1.2 TCe 120 de 2013 moteur H5F403 112000 km

---

## CAUSES ET CIRCONSTANCES DES DOMMAGES

La consommation d'huile est imputable à une mauvaise usure des segments.

Ce défaut est connu du constructeur. Des participations à titre commercial sont généralement accordées par le constructeur dans la mesure où l'entretien est conforme et que la consommation d'huile soit quantifiée.

Les défauts de boîte de vitesses automatique sont également connus.

## ELEMENTS DE RESPONSABILITE

La responsabilité conjointe du constructeur et du garage vendeur est engagée dans le mesure où il n'y a pas de lien entre les désordres et un éventuel défaut d'utilisation et/ou d'entretien imputable à M<sup>c</sup> [REDACTED] ou M<sup>c</sup> [REDACTED].

## EXPERTISE AMIABLE ET CONTRADICTOIRE DU [REDACTED] 2019

Etaient présents :

- M<sup>c</sup> [REDACTED], propriétaire,
- M<sup>c</sup> [REDACTED] compagne de M<sup>c</sup> [REDACTED],
- M<sup>c</sup> [REDACTED], conseiller technique RENAULT,
- M<sup>c</sup> [REDACTED], service VO du garage [REDACTED]
- M<sup>c</sup> [REDACTED], chef d'atelier du garag [REDACTED]
- Nous même, M<sup>c</sup> [REDACTED], Expert en automobile, intervenant pour vos services.

M<sup>c</sup> [REDACTED] nous précise que le moteur claque en charge et qu'il y a une odeur d'essence dans l'habitacle.

## CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, M. [REDACTED] n'a plus confiance et souhaite se séparer de son véhicule.

Nous avons tenté à de multiples reprises de contacter M. [REDACTED] sans succès.

Nous lui avons demandé, par mail, l'annulation de la vente au titre de la garantie légale de conformité (vente de moins de deux ans).

M. [REDACTED] est disposée à étudier une éventuelle proposition commerciale du constructeur et/ou du garage [REDACTED].

A ce jour, nous sommes sans réponse à notre demande.

Le garage [REDACTED] prête toujours un véhicule à M. [REDACTED].

Nous déposons notre rapport pour suite à donner.